



**FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON**

**CHEMIN DE SÉLECTION
JEUX DU PACIFIQUE 2027**

TRIATHLON

AQUATHLON

TRIATHLON RELAIS MIXTE

Contact

fedetahititriathlon@gmail.com
87 00 12 07

Siège de la FTTri

Rue coppenrath, stade Fautaua
98 716 Pirae BP 5464

1 - PREAMBULE

Considérant :

- que l'objectif de la Fédération de Tahitienne de Triathlon pour l'année 2027 est la préparation et la participation aux XVIIIème Jeux du Pacifique en 2027,
- que les Jeux du Pacifique constituent un point de rencontres interculturelles et fraternelles pour l'ensemble des Pays océaniens,
- que l'article 23 de la Charte des Jeux du Pacifique intègre le Triathlon et l'Aquathlon comme figurant au programme des Jeux du Pacifique :
 - *Distance S triathlon individuel : 750m de natation / 20 km de vélo / 5 km de course à pied ;*
 - *Relais mixte (F/H/F/H sous réserve) : 300 m de natation / 5 à 8 km de vélo / 1,2 à 1,5 km de course à pied (2 femmes / 2 hommes sélectionnés parmi les concurrents de l'épreuve individuelle) ;*
 - *Aquathlon S individuel (+ classement par équipe avec l'addition des chronos individuels) : 2 femmes / 2 hommes sélectionnés parmi les concurrents de l'épreuve individuelle de triathlon : 2,5 km de course à pied / 1 km de natation / 2,5 km de course à pied ;*
- que le nombre maximum d'athlètes devant être inscrit en Triathlon pour les Jeux est de 6. Une sélection de 3 triathlètes pour les hommes, et de 3 triathlètes pour les femmes et une équipe (2H / 2F) mixte sélectionnée parmi les concurrents de l'épreuve individuelle en triathlon. Et 4 concurrents (2H / 2F) sélectionnés parmi les concurrents de l'épreuve individuelle en triathlon pour prétendre à un classement.
- que les 3 épreuves prévues pour les Jeux du Pacifique de 2027 se dérouleront du 26 juillet au 30 juillet 2027.

Le Président de la Fédération Tahitienne de Triathlon :

- Est responsable de l'inscription des athlètes sélectionnés aux Jeux du Pacifique sous l'égide du Comité Olympique de Polynésie Française et du Ministère des Sports.

Le Directeur Technique Fédéral :

- Est responsable de l'application des termes du présent document,
- Est responsable de l'établissement de la liste des présélectionnés qu'il propose en début d'année après validation de la commission de sélection de la FTTRI,
- Est responsable de la définition des modalités de sélection. Celles-ci comprennent des compétitions de sélection, des stages, des entraînements et des compétitions de préparation.
- Est responsable de l'établissement de la liste des sélectionnés qu'il propose après validation de la commission de sélection de la FTTRI,

Pour ce faire, la commission de sélection s'appuie sur le document intitulé « chemin de sélection » précisant les règles de sélection de l'équipe de Tahiti.

2 - COMMISSION DE SÉLECTION

2.1 Nomination :

- Les membres du comité de sélection sont nommés par le Président de la Fédération Tahitienne de Triathlon.

2.2 Convocation :

- La commission de sélection est convoquée par le Directeur Technique Fédéral de la Fédération Tahitienne de Triathlon pour valider les performances réalisées lors des compétitions de performance et en informe la commission de sélection.

2.3 Composition :

- Sélectionneur en charge de la conception et de la mise en œuvre du chemin de sélection:
 - Le Directeur Technique : Romain ANTOINE (représentant de la commission technique).
- Veille et contrôle de l'application des modalités de sélection définies dans le chemin de sélection :
 - Le Président de la fédération : Joe Tapare
 - L'élu fédéral en charge de la performance : Bernard Costa

2.4 Fonctionnement :

- Les travaux de la commission de sélection se déroulent principalement sous forme de réunions sur convocation du Directeur Technique Fédéral.

3 - SÉLECTION DE L'ÉQUIPE POLYNÉSIENNE DE TRIATHLON

3.1 Critères de présélection et de sélection administratifs aux Jeux du Pacifique :

Les triathlètes présélectionnés et sélectionnés pour les Jeux du Pacifique 2027 devront répondre impérativement aux critères administratifs suivants :

- Répondre à l'article 25 de la Charte des Jeux du Pacifique : être citoyen ou avoir résidé dans le pays représenté pendant au moins 5 années au total (continues ou discontinues) avant la date des Jeux ;
- Être licencié à la Fédération Tahitienne de Triathlon en 2026 ET 2027 ;
- Être au minimum cadet(te) en 2027 ;
- Figurer sur la liste officielle de présélection validée par la Commission de Sélection.

Groupe d'entraînement « sparring » :

Un athlète peut être intégré au groupe d'entraînement en qualité de sparring partner pour contribuer à la dynamique collective.

Important :

- le statut de sparring ne confère aucun droit à la sélection pour les Jeux du Pacifique ;
- Un sparring peut être un athlète non éligible (par exemple ne répondant pas aux critères administratifs ou sportifs).

3.2. Processus de présélection :

Les triathlètes présélectionnés pour les Jeux du Pacifique 2027 devront répondre aux critères et au processus suivants :

1. Suite à l'envoi et à la communication d'un lien de candidature à l'intégration de la présélection le 3 décembre 2025. Les athlètes effectueront le dépôt de leur candidature du 03/12/2025 au 30/01/2026 via le lien de candidature identifié ci-dessous :



2. Validation de la pré-sélection en comité de sélection suite aux différents retours des athlètes et à l'analyse des performances sportives identifiées et cité par les athlètes dans la candidature.
3. Retour aux athlètes et signature d'une convention d'engagement signée par les personnes concernées et pré sélectionnées. La convention d'engagement (obligation de moyen) sera donc à signer par les athlètes intégrants la présélection entre le 15/02/2026 et le 28/02/2026.
4. Une présélection pourra ouvrir l'accès, pour les présélectionnés, aux créneaux d'entraînement du CPP Triathlon. L'ouverture d'un accompagnement individualisé sur l'entraînement sera ensuite étudié au cas par cas en fonction de l'engagement de l'athlète et des performances sportives réalisées.
5. Une candidature à la pré sélection pourra être étudiée en cours d'année 2026 dans le cas où un athlète soit identifié en cours d'année 2026.

3.3 Liste des présélectionnés hommes et femmes pour les Jeux du pacifique 2027 :

La liste sera définie selon :

- Les critères administratifs en point 3.1
- La procédure de candidatures et l'analyse des performances sportives en point 3.2
- L'identification de la présélection par le comité de sélection entre le 01/02/2026 et le 15/02/2026.

3.4 Les critères de sélection aux Jeux du Pacifique 2027 :

Les triathlètes sélectionnés pour les Jeux du Pacifique 2027 devront répondre par priorité aux critères suivant et faire partie obligatoirement de la présélection :

Étape 1 (Obligatoire) :

Réalisation et dépôt des chronos (800 m en natation et 5000 m en course à pied) à titre de prise d'information et de lancement de candidature pour la sélection. A réaliser en entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2026 (cf voir procédure demandée en annexe).

Aucun seuil éliminatoire n'est appliqué à ce stade. Les minimas deviennent obligatoires au Critère 4 (Janvier à Mars 2027).

Temps à déposer via le QUESTIONNAIRE ci-dessous avant le 31 mai 2026 à 23h59.

QUESTIONNAIRE ETAPE 1

→ Étape 2 : Critères de sélection 2026 (Obligatoire) :

Critère 1 :

Top 50 D1 en 2026 ou Top 10 D2 en 2026 (Distance S) :

Triathlètes femmes répondant aux critères 1	Triathlètes hommes répondant aux critères 1

Critère 2 :

Performances aux France de Triathlon en 2026 :

- Top scratch 5 pour les minimes 2 (distance XS) (minimes 2 en 2026 soit cadet(te)s en 2027).
- Top scratch 15 pour les cadets (distance S)
- Top 20 scratch pour les juniors (distance S)
- Top 30 scratch pour les seniors hommes (distance S)
- Top 1 scratch pour les masters hommes (distance S)
- Top 30 scratch pour les féminines seniors/masters (classement confondu - même départ) (distance S)

Triathlètes femmes répondant aux critères 2	Triathlètes hommes répondant aux critères 2

Critère 3 :

Victoire sur le Test Event 2026 (Masculin en moins de 59'30" / Féminin en moins de 1h05'45")

Ou un chrono Masculin en moins de 57'30" / Féminin en moins de 1h03'00" sur une compétition officielle World Triathlon (Continental Cup ou Coupe de Développement Régionale) sur une distance S validée par le Délégué Technique.

Triathlètes femmes répondant aux critères 3	Triathlètes hommes répondant aux critères 3

Critère 4 * :

Temps et chronos de confirmation à réaliser (*voir critères de réalisation définis en annexe* dans le chemin de sélection ci-dessous*) entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 mars 2027.

Temps à déposer via le QUESTIONNAIRE ci-dessous avant le 5 avril 2027 à 23h59.

Et/ou un chrono Masculin en moins de 57'30" / Féminin en moins de 1h03'00" sur une compétition officielle World Triathlon (Continental Cup ou Coupe de Développement Régionale) sur une distance S validée par le Délégué Technique.

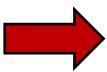
QUESTIONNAIRE CRITERE N°4

Triathlètes femmes répondant aux critères 4	Triathlètes hommes répondant aux critères 4

Étape 3 (Obligatoire) :

Le critère 4 sera rendu obligatoire pour tous les présélectionnés et les athlètes jouant la sélection afin :

- d'analyser l'état de forme des athlètes
- d'anticiper les problématiques liées à l'état de forme des athlètes
- aider à la sélection définitive (les chronos seront pris en compte)
- aider à la prise de décision concernant la sélection en lien avec les stratégies de performance de la Team Tahiti Triathlon



Choix discréptionnaire :

Aux vues des performances enregistrées, la fédération se réserve le droit de sélectionner un athlète n'ayant pas réalisé les premiers critères.

Le comité de sélection peut recourir à un choix discréptionnaire pour intégrer un athlète supplémentaire dans cette sélection. L'athlète doit refléter des capacités permettant d'atteindre le podium aux Jeux du Pacifique 2027 en individuel et/ou en relais mixte, dans des conditions similaires ou proches des épreuves des jeux du Pacifique de Tahiti 2027.

Ce choix s'appuiera notamment sur les éléments et les facteurs définis :

- de performance suivants, de manière non exclusive et non exhaustive, dans le respect du règlement,
- obtenir régulièrement des médailles sur les épreuves « des mini jeux ou des jeux du pacifique » et/ou les épreuves de relais mixte de ces mêmes jeux et notamment dans des conditions météorologiques chaudes et humides,
- disposer des aptitudes mentales nécessaires pour prendre, en situation de contraintes maximales, les décisions permettant d'obtenir des médailles, connaître et respecter l'ensemble des règles de compétitions, ne pas recevoir de pénalité ou être disqualifié,
- combler un retard sur la tête de course ou à prendre de l'avance sur les concurrents directs sur les transitions, les parties natation, vélo et course à pied,
- démontrer des aptitudes élevées (techniques, tactiques, physiologiques) sur la partie natation (notamment mener la partie natation lors d'un départ en ligne, maintenir un cap, prendre des informations sur les concurrents, savoir profiter de l'abri aspiration des autres concurrents),
- effectuer une montée sur leur vélo et un début d'effort à vélo leur permettant de combler un écart sur la tête de course ou à faire la différence avec les concurrents directs après la première transition,
- démontrer des aptitudes élevées sur la partie vélo (notamment en matière de pilotage, de stratégie, de tactique, de positionnement au sein d'un groupe, d'efficience...),
- faire la différence sur les concurrents directs dans le cadre d'une arrivée groupée en course à pied,
- entrer dans l'aire de transition en tête du groupe dans le cadre d'une arrivée groupée sur la seconde transition,
- réaliser des transitions rapides.

Tout choix discréptionnaire requiert également la satisfaction du Critère 4 (chronos de confirmation 2027), sauf impossibilité majeure dûment justifiée et validée par la Commission.



Conditions de sélection :

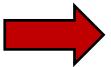
- La participation à au moins une course relevant des Critères 1, 2 ou 3 est obligatoire pour être sélectionnable, sauf cas de pénurie validé par la Commission.
- La réalisation du critère 4 seul ne suffira pas à une sélection.
- Le critère 1 sera prioritaire sur le critère 2, idem pour le 2 sur le 3.
- Dans le cas où aucun athlète ne réalise l'un des 3 premiers critères, alors la sélection sera effectuée sur l'analyse des résultats du critère 4 et sur choix discrétionnaire.
- Rappel la sélection sera effectuée pour les athlètes ayant été au départ d'une des courses des critères 1 à 3 - critère obligatoire).
- En cas de pénurie avérée de candidats répondant aux Critères 1, 2 ou 3. Pénurie constatée et validée par la Commission de Sélection, l'obligation de satisfaire l'un de ces critères pourra être exceptionnellement levée. Dans ce cas précis, la sélection pourra s'effectuer sur la base :

du Critère 4 (temps de confirmation 2027, obligatoire et réalisé dans les conditions réglementaires),

ET

d'un choix discrétionnaire motivé de la Commission (niveau sportif observé, engagement démontré, participation aux processus de selection et pré sélection, dynamique d'entraînement, etc).

Cette dérogation ne pourra être accordée qu'aux athlètes ayant démontré une démarche active vers la sélection (participation aux tests, communication régulière avec le staff, présence sur le circuit local). Les justificatifs médicaux seuls ne suffisent pas à ouvrir droit à cette dérogation.



Quotas :

Les 4 athlètes du relais mixte et les 4 athlètes de l'aquathlon par équipes sont exclusivement choisis parmi les 6 triathlètes sélectionnés (3 femmes / 3 hommes). Aucun inscrit supplémentaire n'est prévu.

3.5 Calendrier des rendez-vous présélection (*en dehors des compétitions des critères de selection*) sous la responsabilité du Directeur Technique Fédéral :

	PRISE DE CHRONOS	STAGES	REUNION COMMISSION	
01/01/2026 au 30/05/2026	Prise de chronos individuelle à réaliser et à renvoyer via le lien communiqué			
25 et 26 /04/2026		Stage Pré Selection		
22 et 23 /08/2026		Stage Pré Selection		
01/01/2027 au 30/03/2027	Prise de chronos individuelle à réaliser et à renvoyer via le lien communiqué aux préselectionnés			
15/11/2026			X	Après toutes les compétitions des critères de sélection
15/04/2027			X	Commission de selection définitive

3.6 Liste des sélectionnés hommes et femmes pour les Jeux du pacifique 2027 :

La liste sera définie selon :

- Les critères administratifs en point 3.1
- Les critères sportifs en point 3.4

Date de validation de la liste officielle des sélectionnés :

Sélection femme	Sélection homme
1.	1.
2.	2.
3.	3.

4 Commission de sélection :

En date du 01 / 12 / 2025 le Conseil Fédéral valide le document intitulé « le chemin de sélection » :

Date : 01 / 12 / 2025

	Mention Lu et approuvé	Signature
Président de la FTTRI : Joe Tapare	Lu et approuvé	
Elu fédéral en charge de la performance : Bernard Costa	Lu et approuvé	
Directeur Technique Fédéral : Romain Antoine	Lu et approuvé	

ANNEXES :

*Étape 1 :

Rappel des dates pour l'étape 1 : Dépôt à effectuer entre le 1 janvier 2026 et le 31 mai 2026 à 23h59 via le QUESTIONNAIRE ETAPE 1:

Principes généraux :

L'athlète souhaitant suivre le chemin de sélection devra (obligatoire) réaliser une prise de temps (modalités ci-dessous) pour une prise de position et lancement de la candidature officielles à la sélection entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2026 (Obligatoire).

Les dates de dépôt des temps doivent être respectées quel que soit le cas de figure.

A - Évaluation chronométrique

Afin d'évaluer ce critère, des distances spécifiques devront être réalisées en natation et en course à pied et un temps minimum sera demandé en fonction de la catégorie et du sexe. Il est rappelé que la réalisation de ces minimas ne vaut pas qualification d'office, elle permet uniquement de rendre recevable la demande.

Ce document vise à préciser les éléments suivants :

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande,
2. Dates limites de réception des demandes,
3. Périodes de réalisation des temps,
4. Distances à réaliser,
5. Tableaux des temps demandés,
6. Modalités de réalisation des performances pour recevabilité.

- 1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande :**  **QUESTIONNAIRE ETAPE 1** 
- 2. Dates limites de réception des demandes**

L'horodateur du questionnaire fera foi, les demandes devront être transmises, complètes (questionnaire + vidéos le cas échéant) avant le :

• **31 mai 2026 à 23h59**

3. Périodes de réalisation des temps

La période de réalisation des temps est comprise : Entre le 01^{er} janvier 2026 et le 31 mai 2026 inclus.

4. Distances à réaliser :

Natation : 800m

Course à pied : 5000m

5.Tableaux des temps demandés (inferieur ou égal à) :

Les temps indiqués sont uniquement à titre informatifs pour cette étape 1. En revanche, ils seront obligatoire pour l'étape 2 et 3 sur le critère 4.

NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	COURSE A PIED	COURSE A PIED
800m Femmes	800m Femmes	800m Hommes	800m Hommes	5000m Femmes	5000m Hommes
11'30"	11'50"	9'40"	10'00"	20'00"	16'50"

6. Règles de réalisation des prises de temps pour recevabilité :

• Temps réalisés lors de compétitions officielles FFA et FAPF / FFN et FTN :

Le ou les temps, la date et le lieu de réalisation, le lien d'accès au(x) résultat(s) sont à renseigner dans le formulaire de demande.

Précision : les compétitions officielles FFA/FAPF de 5km route possédant un label régional, national ou international peuvent être prises en compte.

• Temps à valider par la Direction Technique Fédérale / FTTRI :

Des règles spécifiques de réalisation, détaillées en page suivante, s'appliquent pour que le temps réalisé en situation d'entraînement soit pris en compte.

Vous devez envoyer la vidéo à Romain ANTOINE (romainantoine.fttri@gmail.com), avant les dates précisées au point 2, accompagnée des informations suivantes :

- le temps réalisé au dixième de seconde,
- la date de réalisation de la prise de temps,
- l'adresse postale complète de l'installation sportive utilisée,
- la marque et le modèle du textile utilisé pour l'épreuve de natation,
- la marque et le modèle de chaussures utilisés pour l'épreuve de course à pied,
- la composition nominative de la série si plusieurs personnes sont au départ pour l'une ou

l'autre des épreuves, en précisant la ligne d'eau occupée pour l'épreuve de natation.

La vidéo de la sportive ou du sportif doit filmer le déroulement de l'épreuve dans son intégralité, sans interruption, virages compris en course à pied et en natation. La prise de vue doit permettre d'identifier l'identité de la sportive ou du sportif, le type d'équipement utilisé et de suivre l'ensemble de la distance à réaliser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté, aucune équivoque possible sur l'identité

de la sportive ou du sportif ainsi que sur la distance parcourue. Le visage de la sportive ou du sportif doit être filmé quelques secondes avant le départ. Pour les prises de vue avec un téléphone mobile, utiliser le mode avion afin d'éviter une interruption en cas d'appel.

- Règles de réalisation en natation :

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale de natation (World Aquatics) pour une épreuve de Natation Course. https://ffn.extranat.fr/webffn/jug_reglements.php

References applicables du règlement Worl Aquatics de l'année 2026.

Parmi les points essentiels à retenir : possibilité de réaliser n'importe quelle nage pour une épreuve de nage libre, départ plongé depuis le plot, 15 m de coulée maximum au départ et après chaque virage (jugé à la tête), le mur peut être touché par n'importe quelle partie du corps.

- Réalisation dans un bassin de 25 m ou de 50 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle du textile, filmez-le de près afin de pouvoir l'identifier au visionnage, ainsi que le logo « fina approved » si le modèle est concerné.
- Une seule ou un seul sportif par ligne d'eau comme cela est le cas en compétition en bassin;
- Départ plongé ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série et la ligne d'eau occupée.

- Règles de réalisation en course à pied :

Les règles techniques de l'épreuve qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) **pour une épreuve de course sur route** et ce même si la distance se déroule entièrement sur piste dans le cas des prises de temps.

References applicables du règlement World Athletics de l'année 2026.

(<https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>)

Parmi les points essentiels à retenir : chaussures à pointes interdites, chaussures à carbone autorisées mais avec une semelle inférieure ou égale à 40 mm d'épaisseur.

- Réalisation sur une piste de 400 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle des chaussures, filmez les chaussures de près de manière à pouvoir les identifier au visionnage,
- Possibilité d'avoir plusieurs sportives ou sportifs en même temps, à condition de respecter le même départ, comme cela est le cas en compétition ;
- Accompagnement par un vélo interdit ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série.

***Etape 2 et 3 : CRITERE N°4 : MODALITÉS DE SELECTION POUR LES JEUX DU PACIFIQUE 2027 VIA LE CRITERE N°4 :**

Rappel des dates pour le critère 4 : Dépôt à effectuer avant le 5 avril 2027 à 23h59 via le QUESTIONNAIRE CRITERE N°4 :

Principes généraux :

L'athlète souhaitant suivre le chemin de sélection via la réalisation du critère n°4 (obligatoire) du chemin de sélection pour les jeux du pacifique 2027 devra justifier d'un niveau sportif suffisant. Pour tous les athlètes l'évaluation du niveau sportif suffisant sera faite soit par évaluation chronométrique, soit par appréciation du directeur technique de la fédération.

Les dates de dépôt des temps doivent être respectées quel que soit le cas de figure.

A - Évaluation chronométrique

Afin d'évaluer ce critère, des distances spécifiques devront être réalisées en natation et en course à pied et un temps minimum sera demandé en fonction de la catégorie et du sexe. Il est rappelé que la réalisation de ces minima ne vaut pas qualification d'office, elle permet uniquement de rendre recevable la demande.

Ce document vise à préciser les éléments suivants :

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande,
2. Dates limites de réception des demandes,
3. Périodes de réalisation des temps,
4. Distances à réaliser,
5. Tableaux des temps demandés,
6. Modalités de réalisation des performances pour recevabilité.

- 1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande :  QUESTIONNAIRE CRITERE N°4 **

L'horodateur du questionnaire fera foi, les demandes devront être transmises, complètes (questionnaire + vidéos le cas échéant) avant le :

• 5 avril 2027 à 23h59

3. Périodes de réalisation des temps

La période de réalisation des temps est comprise : Entre le 01^{er} janvier 2027 et le 31 mars 2027 inclus.

4. Distances à réaliser :

Natation : 800m

Course à pied : 5000m

5.Tableaux des temps demandés (inferieur ou égal à) :

NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	COURSE A PIED	COURSE A PIED
800m Femmes	800m Femmes	800m Hommes	800m Hommes	5000m Femmes	5000m Hommes
11'30"	11'50"	9'40"	10'00"	20'00"	16'50"

6. Règles de réalisation des prises de temps pour recevabilité :

• Temps réalisés lors de compétitions officielles FFA et FAPF / FFN et FTN :

Le ou les temps, la date et le lieu de réalisation, le lien d'accès au(x) résultat(s) sont à renseigner dans le formulaire de demande.

Précision : les compétitions officielles FFA/FAPF de 5km route possédant un label régional, national ou international peuvent être prises en compte.

• Temps à valider par la Direction Technique Fédérale / FTTRI :

Des règles spécifiques de réalisation, détaillées en page suivante, s'appliquent pour que le temps réalisé en situation d'entraînement soit pris en compte.

Vous devez envoyer la vidéo à Romain ANTOINE (romainantoine.fttri@gmail.com), avant les dates précisées au point 2, accompagnée des informations suivantes :

- le temps réalisé au dixième de seconde,
- la date de réalisation de la prise de temps,
- l'adresse postale complète de l'installation sportive utilisée,
- la marque et le modèle du textile utilisé pour l'épreuve de natation,
- la marque et le modèle de chaussures utilisés pour l'épreuve de course à pied,
- la composition nominative de la série si plusieurs personnes sont au départ pour l'une ou

l'autre des épreuves, en précisant la ligne d'eau occupée pour l'épreuve de natation.

La vidéo de la sportive ou du sportif doit filmer le déroulement de l'épreuve dans son intégralité, sans interruption, virages compris en course à pied et en natation. La prise de vue doit permettre d'identifier l'identité de la sportive ou du sportif, le type d'équipement utilisé et de suivre l'ensemble de la distance à réaliser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté, aucune équivoque possible sur l'identité

de la sportive ou du sportif ainsi que sur la distance parcourue. Le visage de la sportive ou du sportif doit être filmé quelques secondes avant le départ. Pour les prises de vue avec un téléphone mobile, utiliser le mode avion afin d'éviter une interruption en cas d'appel.

- Règles de réalisation en natation :

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale de natation (World Aquatics) pour une épreuve de Natation Course. https://ffn.extranat.fr/webffn/jug_reglements.php

References applicables du règlement World Aquatics de l'année 2027.

Parmi les points essentiels à retenir : possibilité de réaliser n'importe quelle nage pour une épreuve de nage libre, départ plongé depuis le plot, 15 m de coulée maximum au départ et après chaque virage (jugé à la tête), le mur peut être touché par n'importe quelle partie du corps.

- Réalisation dans un bassin de 25 m ou de 50 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle du textile, filmez-le de près afin de pouvoir l'identifier au visionnage, ainsi que le logo « fina approved » si le modèle est concerné.
- Une seule ou un seul sportif par ligne d'eau comme cela est le cas en compétition en bassin ;
- Départ plongé ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série et la ligne d'eau occupée.

- Règles de réalisation en course à pied :

Les règles techniques de l'épreuve qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) **pour une épreuve de course sur route** et ce même si la distance se déroule entièrement sur piste dans le cas des prises de temps.

References applicables du règlement World Athletics de l'année 2027.

(<https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>)

Parmi les points essentiels à retenir : chaussures à pointes interdites, chaussures à carbone autorisées mais avec une semelle inférieure ou égale à 40 mm d'épaisseur.

- Réalisation sur une piste de 400 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle des chaussures, filmez les chaussures de près de manière à pouvoir les identifier au visionnage,
- Possibilité d'avoir plusieurs sportives ou sportifs en même temps, à condition de respecter le même départ, comme cela est le cas en compétition ;
- Accompagnement par un vélo interdit ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série.



**FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON**

Contact

fedetahititriathlon@gmail.com
87 00 12 07

Siège de la FTTri

Rue coppenrath, stade Fautaua
98 716 Pirae BP 5464